



ACS/2012/PC.DRAFTING.COMM.II/WP.001/Annexe III

CINQUIÈME SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET/OU DE  
GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE.

PROJET DE DOCUMENT STRATÉGIQUE –  
ANNEXE III

**ANALYSE DÉTAILLÉE – RÉDUCTION DES  
RISQUES DE CATASTROPHES**

## **TABLE DES MATIERES**

TABLE DES MATIERES.....	1
LISTE DES TERMES ET SIGLES.....	3
INTRODUCTION.....	4
1. EVALUATION DE LA PERTINENCE ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES MANDATS EMANANT DU IV <sup>e</sup> SOMMET .....	7
1.1. Entrée en vigueur de l'Accord de l'AEC pour la Coopération régionale en matière de Catastrophes naturelles (cf. 20 a).....	7
1.1.1. Pertinence.....	7
1.1.2. Mise en œuvre.....	7
1.1.3. Résultats.....	8
1.2. Promotion des systèmes d'alerte précoce (cf. mandat 20 d).....	9
1.2.1. Pertinence.....	9
1.2.2. Mise en œuvre :.....	10
1.2.3. Recommandations.....	13
1.3. Promotion d'une culture de la prévention (cf. 20 d).....	13
1.3.1. Pertinence.....	13
1.3.2. Mise en œuvre.....	14
1.3.3. Résultats.....	15
1.3.4. Recommandations.....	15
1.4. Amélioration de l'offre d'aide humanitaire dans toutes les étapes d'une catastrophe (cf. 20 d).....	16
1.4.1. Pertinence:.....	16
1.4.2. Mise en œuvre :.....	17
1.4.3. Recommandations.....	18
2. DETERMINATION DES GRANDS SUJETS ET DES PROJETS EMBLEMATIQUES POUR L'AEC ET CONSTRUCTION D'UN FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL AVEC DES OBJECTIFS ET DES RESULTATS A COURT TERME.....	18
2.1. Systèmes d'Alerte précoce (cf. mandat 20 d).....	18
2.2. Sensibilisation et Culture de la prévention .....	20
2.3. Aide humanitaire (cf. mandat 20 d).....	21
3. AUTRES PROJETS DE GRANDE IMPORTANCE.....	23
CONCLUSION.....	24
4. RENFORCER LIENS ENTRE L'AEC ET LES PAYS VIA UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION.....	25
4.1. Stratégie de communication.....	25
4.2. Mise à jour des contacts institutionnels .....	25
ANNEXES.....	26
ANNEXE I :.....	26
ANNEXE II: .....	27

## **LISTE DES TERMES ET SIGLES**

<b>ACRONYME</b>	<b>SIGNIFICATION</b>
CAPRADE	Comité andin pour la prévention des catastrophes et le secours en cas de catastrophe
BDC	Banque de Développement des Caraïbes
CDEMA	Agence des Caraïbes pour l'intervention d'urgence en cas de catastrophe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et la Caraïbe
CEPRENAC	Centre de Coordination pour la Prévention des Catastrophes naturelles en Amérique centrale
CIMH	Institut de météorologie et d'hydrologie des Caraïbes
CMO	Organisation météorologique de la Caraïbe
CRMI	Initiative pour la Gestion des Risques dans les Caraïbes
DTRRD	Direction du Transport et de la Réduction des Risques de Catastrophes
SIPC	Stratégie internationale de Prévention des Catastrophes
FMI/IMF	Institut météorologique finlandais
IDRL	Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe.
FICR	Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
SMHN	Services météorologiques et hydrologiques nationaux
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
OMM	Organisation météorologique mondiale
OPS	Organisation panaméricaine de la Santé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RRD	Réduction des Risques de Catastrophes
SHOCS	Renforcement des Opérations et Services hydrologiques et météorologiques dans les Petits Etats insulaires en Développement de la Caraïbe
PEID	Petits Etats insulaires en Développement

## **INTRODUCTION**

La Convention créant l'AEC reconnaît la vulnérabilité des Etats membres aux catastrophes naturelles, raison pour laquelle la gestion des catastrophes naturelles fait partie des domaines prioritaires de l'organisation. Par la suite, en 1999, le Comité spécial sur les Catastrophes naturelles<sup>1</sup> a été créé et est devenu ensuite le Comité spécial pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC)<sup>2</sup>.

A cet égard, durant les 18 années d'existence de l'Association des Etats de la Caraïbe, on a souligné l'importance de la coopération régionale en matière de catastrophes naturelles (notamment en lançant un appel aux Etats membres pour qu'ils ratifient l'*Accord pour la Coopération régionale en matière de Catastrophes naturelles*, afin que ce dernier puisse entrer en vigueur) ; du soutien aux organisations et entités nationales, régionales et internationales œuvrant pour la réduction des catastrophes (notamment l'Agence des Caraïbes pour l'intervention d'urgence en cas de catastrophe - CDEMA et le Centre de Coordination pour la Prévention des Catastrophes naturelles en Amérique centrale - CEPREDENAC) ; et du renforcement des capacités des membres à travers l'éducation et la formation.

### **Mandats**

Par conséquent, la Déclaration de Panama, émanant du IV<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement, tenu à Panama, au Panama, le 29 juillet 2005, a formulé les mandats suivants<sup>3</sup> :

**20** Nous reconnaissons la vulnérabilité de nos pays et territoires aux catastrophes naturelles, et l'impact négatif de ces dernières sur nos efforts pour parvenir au développement durable. De plus, nous partageons l'idée que la meilleure façon de lutter contre la vulnérabilité à l'égard des catastrophes naturelles c'est par le biais de l'intégration de la gestion et de la réduction des risques de catastrophes dans les politiques et plans de développement à tous les niveaux de nos gouvernements. Aussi, nous réaffirmons l'importance de la coopération internationale, en particulier à l'échelle régionale, pour renforcer les agences nationales et régionales impliquées dans la prévention et atténuation des risques et catastrophes naturels.

<sup>1</sup> Cinquième Réunion ordinaire du Conseil des Ministres, Panama, Panama, le 13 décembre 1999, Accord N° 3/99 créant le Comité spécial sur les Catastrophes naturelles.

<sup>2</sup> Quatorzième Réunion ordinaire du Conseil des Ministres, Port-au-Prince, République d'Haïti, le 30 janvier 2009, Accord N° 6/09 sur l'Institutionnalisation des Résultats de la Conférence de haut niveau de l'AEC sur la Réduction des Catastrophes.

<sup>3</sup> Veuillez noter que les points **20 b** et **20 c** ne sont pas des mandats et que le point **20 d** comprend plusieurs mandats.

**20 a** Nous encourageons les Etats membres et membres associés, qui ne l'ont pas encore fait et qui sont en mesure de le faire, à étudier la possibilité de signer ou de ratifier, le cas échéant, l'Accord de l'AEC pour la Coopération régionale en matière de Catastrophes naturelles, afin qu'il puisse entrer en vigueur dès que possible.

**20 b** Nous exprimons notre reconnaissance pour l'appui et l'aide humanitaire apportés par la communauté internationale, en particulier les membres de l'AEC, aux pays de la région touchés par les cyclones en 2004. A cet égard, nous accueillons la mise en place du Fonds de Secours en cas de Cyclones, proposé par le Venezuela dans le cadre de la Banque de Développement des Caraïbes, en avril 2004.

**20 c** Nous nous réjouissons de la Déclaration de Kobe, adoptée à l'occasion de la Deuxième Conférence mondiale pour la Réduction des Catastrophes, tenue au Japon en janvier 2005, qui réaffirme l'importance de l'intégration de la gestion et de la réduction des risques de catastrophes dans les politiques et plans de développement à tous les niveaux de gouvernement, en particulier le besoin de fournir l'aide financière et le transfert de technologie, qui s'avèrent nécessaires pour renforcer la capacité de gestion des risques dans les pays vulnérables.

**20 d** Nous nous engageons à développer la coopération internationale et l'accroissement des capacités en matière de catastrophes naturelles, dans l'amélioration de l'aide humanitaire offerte dans toutes les étapes d'une catastrophe et dans la promotion d'une culture de prévention et de systèmes d'alerte précoce.

Afin d'exécuter ces mandats, on a organisé la **Conférence de haut niveau sur la Réduction des Catastrophes de l'Association des Etats de la Caraïbe**, qui a constitué un événement marquant dans l'histoire du Comité spécial pour la Réduction des Risques de Catastrophes de l'AEC. Elle a eu lieu du 14 au 16 novembre 2007, à Saint-Marc, République d'Haïti. Cette rencontre a été la première dans son genre à avoir lieu entre les pays de la Grande Caraïbe et a bénéficié de la participation de délégations de 21 pays membres de l'AEC (y compris des ministres, spécialistes de haut niveau de la réduction des catastrophes et diplomates expérimentés), de 18 organisations régionales et internationales, ainsi que de membres de la société civile.

La Conférence a permis de quantifier le renforcement des relations institutionnelles avec la Stratégie internationale de Prévention des Catastrophes des Nations Unies (SIPC), la Commission économique pour l'Amérique latine et la Caraïbe (CEPALC), la Banque interaméricaine de Développement, la CDEMA, le CEPREDENAC, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), ainsi qu'avec l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS).

Cette réunion a donné naissance au **Plan d'action de Saint-Marc**, document comportant 27 points qui orientent le Programme de travail de l'AEC dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes, pour la période 2007-2012.

Ainsi, la Direction de la Réduction des Risques de Catastrophes présentera ci-après la proposition de contribution de la DRRC au document stratégique pour le V<sup>e</sup> Sommet de l'AEC.

Ce document est composé de quatre parties : dans la première partie on tâchera d'évaluer la pertinence et la mise en œuvre des mandats du IV<sup>e</sup> Sommet en matière de RRC pour présenter par la suite une série de recommandations. Dans la deuxième partie on présentera les grands thèmes de la Direction, ainsi qu'un programme de travail avec les résultats attendus en février 2013. Dans la troisième partie, on indiquera les thèmes et projets complémentaires, revêtant une grande importance pour la Direction, qui seront mis en œuvre. Enfin, et dans le but de partager et d'échanger des idées, on présentera la stratégie de communication sur laquelle travaille la DRRC.

## **1. EVALUATION DE LA PERTINENCE ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES MANDATS EMANANT DU IV<sup>e</sup> SOMMET**

### **1.1. Entrée en vigueur de l'Accord de l'AEC pour la Coopération régionale en matière de Catastrophes naturelles (cf. 20 a)**

#### **1.1.1. Pertinence**

L'objectif de cet accord est défini dans son article 2, « créer des mécanismes juridiquement contraignants en vue de promouvoir la coopération pour la prévention, la réduction des effets et la gestion des catastrophes naturelles, grâce à la concertation entre les Parties contractantes et avec les organisations qui travaillent en matière de catastrophes naturelles dans la région ».

Cet Accord prévoit également la « coopération et assistance mutuelle » (Art. 4), la réalisation d'« activités scientifiques et techniques » à travers la création d'un « inventaire d'experts... » (Art. 5), l'adoption de toutes les mesures nécessaires à la « prévention et atténuation » (Art. 8), ainsi que la promotion de « relations avec d'autres organisations » pour la réalisation de « conventions régionales et internationales » (Art.9), entre autres.

Il convient de souligner que les points précités sont reflétés dans le ***Plan d'action de Saint-Marc***.

#### **1.1.2. Mise en œuvre**

Cet accord n'est pas encore entré en vigueur car il faut que deux tiers, soit 17 des 25 Etats membres, déposent les instruments de ratification. Au 25 mars 2012, 16 pays avaient déposé leurs ratifications ; selon les registres du Ministère des Affaires étrangères du pays dépositaire (la Colombie), 14 d'entre elles proviennent d'Etats membres, donc 3 ratifications supplémentaires seront requises. Selon les informations, la dernière ratification est celle du Costa Rica en 2011.

Depuis le Deuxième Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'AEC (le 17 avril 1999, à Saint-Domingue, République dominicaine), dont est issu cet Accord, et lors des Sommets successifs, dans les différents Accords ministériels<sup>4</sup>, même dans le ***Plan d'action de Saint Marc***, au point 26, on appelle à la ratification de l'Accord, ainsi qu'à la promotion de la coopération en matière de catastrophes naturelles entre les Etats membres.

---

<sup>4</sup> Accord N° 1/95, Accord N° 7/98, Accord N° 3/99, Accord N° 5/08, Accord N° 6/09.

### 1.1.3. Résultats

Malgré les difficultés rencontrées pour parvenir à la pleine entrée en vigueur de cet instrument juridique, la Direction, dans le cadre de la participation aux ateliers sur les « Lois, Règles et Règlements régissant l'intervention internationale en cas de catastrophes », a déployé ses meilleurs efforts pour promouvoir cet Accord et a présenté les autres instruments juridiques de l'AEC dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes, tout comme une proposition d'accord ministériel relatif à l'évolution et à l'avenir dudit instrument, ainsi que du **Plan d'action de Saint-Marc**. La présentation de ces derniers était prévue lors de la XVII<sup>e</sup> Réunion du Conseil des ministres, mais a été reportée à la Réunion du Comité spécial sur les Catastrophes.

Par ailleurs, l'AEC et la FICR ont travaillé conjointement au renforcement d'un cadre juridique en matière de catastrophes et au développement de différents projets tels que « Risque urbain » et « Réponse verte ». Dans ce contexte, il convient de tenir compte du fait qu'une réunion se tiendra prochainement avec le soutien de la FICR sur ces thèmes et serait une bonne occasion pour inclure à nouveau parmi les points importants à prendre en compte, le thème de la ratification de l'Accord pour la Coopération régionale en matière de Catastrophes naturelles.

De toute manière, le Comité spécial pour la RRC de l'AEC, en tant que principal forum de la Grande Caraïbe pour l'échange d'expériences, de leçons apprises et de meilleures pratiques, a servi de guide et continuera d'exercer ce rôle, afin que les Gouvernements des Etats membres puissent renforcer directement leur cadre juridique national, même si l'Accord pour la Coopération régionale en matière de Catastrophes naturelles n'est pas entré en vigueur. A titre d'exemple, on peut citer le travail réalisé à l'heure actuelle par la Jamaïque et la Colombie en coordination avec la Fédération et le fait que de plus en plus d'Etats de la région s'intéressent à préparer leur cadre juridique dans la perspective d'une éventuelle coopération internationale suite à une catastrophe. A cet égard, la FICR, le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires (OCHA) et l'Union interparlementaire (IPU)<sup>5</sup> ont travaillé au développement d'une « Loi-type relative à la facilitation et à la réglementation des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe », en suivant les règles IDRL<sup>6</sup>. Dans le cadre de la préparation de cette Loi-type, la DRRC a

---

<sup>5</sup> L'Union interparlementaire sert de point de contact au niveau mondial pour le dialogue parlementaire et œuvre pour la paix et la coopération entre les peuples, ainsi que la consolidation de la démocratie représentative.

<sup>6</sup> « Les lignes directrices IDRL (« Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe ») ont pour but d'aider les gouvernements à mieux se préparer pour faire face aux problèmes juridiques communs dans les opérations d'intervention internationale face aux catastrophes. A travers l'utilisation des Lignes directrices, les Gouvernements peuvent éviter des retards inutiles dans la distribution de l'aide humanitaire tout en permettant une meilleure coordination et qualité de l'assistance fournie ».

participé activement aussi bien aux réunions qu'aux séminaires, ateliers et documents préparatoires.

Enfin, il convient de souligner que la DRRC, afin de « *Promouvoir la définition et l'adoption d'un cadre conceptuel sur la réduction et l'assistance en cas de catastrophes, susceptible de faciliter le développement de ce domaine à l'échelle régionale, ainsi que la promotion de la coopération sud-sud et l'élaboration de projets d'intérêt commun entre les pays de la région* », continue à promouvoir cet Accord et notamment les objectifs stratégiques du Cadre d'action de Hyogo<sup>7</sup> de la SIPC, ainsi que la « Loi-type relative à la facilitation et à la réglementation des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe » de la FICR, mentionnée antérieurement .

L'analyse du **mandat 20 d** portera sur la manière dont l'AEC s'est engagée à « renforcer la coopération internationale et la construction de capacités en matière de catastrophes naturelles » notamment sur les thèmes suivants :

- Amélioration de l'aide humanitaire offerte dans toutes les étapes d'une catastrophe
- Promotion d'une culture de la prévention
- Promotion de systèmes d'alerte précoce.

## **1.2. Promotion des systèmes d'alerte précoce (cf. mandat 20 d)**

### **1.2.1. Pertinence**

Les statistiques sur les catastrophes naturelles en Amérique centrale, en Amérique du nord et dans la Caraïbe indiquent que la plupart des événements, victimes et pertes économiques ont à voir avec des aléas météorologiques-hydrologiques et climatiques, et les effets associés. Afin de réduire les risques de catastrophes naturelles et d'atténuer leurs effets, les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) ont assumé le rôle actif d'obtenir des informations fiables sur les statistiques concernant les aléas, l'évaluation des risques, le renforcement des systèmes d'alerte précoce multirisques<sup>8</sup>, ainsi que l'amélioration de la diffusion d'information entre le public général<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> « En 2005, le Cadre d'action de Hyogo a souligné l'importance de disposer d'une législation adéquate pour appuyer la réduction des risques de catastrophes (RRC), étant donné que l'absence de cadres réglementaires spécifiques peut avoir une incidence sur les activités propres au gouvernement et le travail d'appui des organisations communautaires et sociétés nationales ».

<sup>8</sup> « Les systèmes d'alerte précoce habilite les personnes et les communautés exposées aux menaces à agir avec un temps suffisant et de manière adéquate afin de réduire la possibilité de blessures personnelles, perte de vies, dommages à la propriété, dégradation de l'environnement et perte de moyens de subsistance (Chapitre 2.3 du Cadre d'action de Hyogo). »

<sup>9</sup> « Les stratégies de communication et de diffusion efficaces pour la réduction du risque garantissent que les informations seront intelligibles et parviendront en temps opportun à tous

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) recommande que : « Afin de parvenir à la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce comme partie intégrante des stratégies de réduction des risques de catastrophes dans tous les pays, il conviendra de développer les capacités dans toutes les composantes des MHEWS et dans le processus de préparation, ex. dans la détection de l'aléa, ainsi que la surveillance et la prévision ; l'intégration des informations sur le risque dans la planification et les alertes d'urgence ; émission d'alertes autorisées et la planification et préparation d'urgence »<sup>10</sup>.

Par conséquent, et afin de contribuer à ces efforts, l'Association des Etats de la Caraïbe continue à développer la coopération en matière de promotion d'un système d'alerte précoce, notamment à travers la mise en œuvre du projet : « Renforcement des Opérations et Services hydrométéorologiques dans les PEID de la Caraïbe », pour que « les sociétés de la Caraïbe soient mieux préparées pour faire face aux effets néfastes des catastrophes naturelles et l'impact négatif du changement climatique ».

Ce projet se justifie par les points 1, 5, 8, 10, 25 et notamment le point 16 du **Plan d'action de Saint-Marc**. Celui-ci exprime les propos suivants : « Encourager et contribuer au renforcement de la capacité régionale des communautés scientifique et culturelle en vue de créer et d'améliorer les systèmes d'alerte précoce dans la région ».

### **1.2.2. Mise en œuvre :**

Entre 2001 et 2004 un projet a été financé par le Gouvernement de Finlande, avec la coordination de l'OMM et le soutien de l'Association des Etats de la Caraïbe. Le « Projet Petits Etats insulaires en Développement (PEID) de la Caraïbe », avait pour but de fournir des outils pour faciliter une meilleure planification du développement durable dans la région de la Caraïbe, mettant l'accent sur le renforcement des Services météorologiques nationaux, afin qu'ils soient capables de fournir les informations nécessaires à une planification à l'échelle nationale et internationale et afin de permettre aux pays respectifs de remplir leurs engagements internationaux.

Par la suite, l'Institut météorologique finlandais (IMF) et l'AEC ont tenu des réunions de coordination (la première réunion a été organisée comme un événement collatéral, le 28 avril 2009, associé à la XV<sup>e</sup> Séance de l'Association régionale IV de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à Nassau, aux Bahamas ; la deuxième réunion a eu lieu à San José, Costa Rica, juste après l'atelier de formation de l'OMM et la réunion de coordination sur le

---

ceux qui les nécessiteront pour prendre des décisions avisées (Chapitre 2.4 du Cadre d'action de Hyogo) ».

<sup>10</sup> OMM, 2010: *Final report: Training Workshop on Multi-Hazard Early Warning Systems with focus on Institutional Partnerships and Coordination*, 22-25 mars 2010, Radisson Europa Hotel and Conference Center, San José, Costa Rica.

développement de Systèmes d'alerte précoce multirisques (MHEWS) en Amérique centrale et dans la Caraïbe, du 22 au 26 mars 2010), qui ont permis de définir un processus de planification pour la coopération entre d'autres SMHN n'appartenant pas à la Caraïbe, organisations internationales et régionales, contribuant ainsi au développement des capacités régionales.

Par conséquent, à l'occasion de la XVIII<sup>e</sup> Réunion du Comité spécial pour la Réduction des Risques de Catastrophes, tenue en République dominicaine les 9 et 10 septembre 2010, on a présenté le document conceptuel du projet : « Renforcement des Operations et Services hydrométéorologiques dans les PEID de la Caraïbe ».

Les principaux bénéficiaires du projet sont les SMHN et les Agences de Protection civile des Etats membres de l'AEC dans la Grande Caraïbe. Les Etats membres (Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Colombie, Costa Rica, Dominique, République dominicaine, Le Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Saint Christophe et Niévès, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, Surinam, Trinité-et-Tobago, et Venezuela) peuvent participer aux activités de renforcement des capacités.

Le projet a été bien reçu par les Etats membres, ainsi que par les organisations régionales et internationales spécialisées dans la Réduction des Risques de catastrophes<sup>11</sup>. Aussi, le projet a été approuvé officiellement durant la XVI<sup>e</sup> Réunion du Conseil des ministres de l'AEC, le 27 janvier 2011, pour faire partie du programme de travail de l'AEC dans le domaine de la Réduction des Risques de Catastrophes.

Le projet dispose d'un budget total de 490.000 Euros et d'une période d'exécution qui se terminera à la fin de 2012. Les phases principales ont été établies comme suit :

- L'AEC et l'IMF ont signé un Protocole d'accord (MoU) en mars 2011, pour définir le cadre de coopération pour la mise en œuvre du projet SHOCS.
- Ateliers sur la mise en œuvre d'un Système de Gestion de la Qualité des Services météorologiques aéronautiques, dont le premier a eu lieu du 9 au 13 mai 2011 à l'Institut caribéen de Météorologie et Hydrologie (CIMH) à Bridgetown, Barbade, et le deuxième à Rodney Bay, Sainte Lucie, du 5 au 9 décembre 2011. Ont participé à ces ateliers Anguilla, Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint Christophe et Niévès,

---

<sup>11</sup> En effet, le Comité directeur du projet SHOCS est composé de la CDEMA en qualité de présidente (représentée par Jeremy Collymore, Directeur exécutif) ; l'OMM (représentée par Oscar Arango, représentant de l'OMM pour les Amériques) ; l'OMC (représentée par Tyrone Sutherland, Directeur de l'OMC) ; l'AEC (représentée par Alfonso Munera, Secrétaire général, et Eduardo González, Directeur du Transport et de la Réduction des Risques de Catastrophes) et l'IMF (représenté par Martti Heikinheimo, Directeur du Développement des Services).

Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, Surinam et Trinité-et-Tobago, ainsi qu'Aruba, Curaçao, les Iles Caïmans et les Iles Vierges britanniques. Ces ateliers d'éducation et de formation ont été orientés vers les Services météorologiques aéronautiques, car conformément à la réglementation de l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI), ces services doivent mettre en vigueur le Système de Gestion de la Qualité (SGQ) en 2012.

- Etude de faisabilité/d'évaluation des PEID de la Caraïbe avec des recommandations et un Plan d'action comportant des démarches concrètes en matière de développement. Ce rapport de 41 pages a été partagé avec les ministères gouvernementaux, directeurs et experts compétents des SMHN et agences gouvernementales responsables de la protection civile des 16 pays impliqués dans le projet. L'étude résume la situation actuelle en termes de vulnérabilité des PEID de la Caraïbe aux aléas naturels, y compris leur niveau de préparation, notamment en ce qui concerne les capacités de surveillance et de prévision, le lancement et l'émission d'alertes précoces et l'interaction et la communication entre les agences responsables de la gestion des catastrophes dans les risques communiqués. En outre, l'étude donne un aperçu des projets et activités menés par les différentes parties comme la CDEMA, le PNUD et l'OMM. Enfin, ce document trace une carte de l'alerte précoce générique multirisque – processus de RRC – et décrit ce processus tel qu'il se déroule dans la Caraïbe.
- Missions dans 16 PEID de la Caraïbe (Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint Christophe et Niévès, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, Surinam, et Trinité-et-Tobago), avec des réunions, discussions et interviews avec des représentants des ministères gouvernementaux, directeurs et experts compétents des SMHN et agences gouvernementales responsables de la protection civile, dans le but de procéder à des Evaluations des Capacités des Systèmes d'Alerte précoce multirisque (MHEWS) et de RRC dans les PEID de la Caraïbe en mettant l'accent sur la gestion des risques de catastrophes. Ces évaluations ont donné lieu à des rapports individuels (de 10 à 15 pages chacun) avec une analyse et des recommandations pour le renforcement.

Ce projet s'est déroulé avec succès durant la période 2010-2012. Les résultats de la phase I seront présentés dans le cadre de la réunion finale du projet les 20 et 21 novembre 2012, préalablement à la XX<sup>e</sup> Réunion du CSRRC qui se tiendra les 22 et 23 novembre 2012. Lors de la réunion finale de la Phase I du projet seront présentés les progrès réalisés au cours de l'exécution du projet, ainsi que les défis que la région continue à affronter. Par conséquent, on s'attend, lors de la XX<sup>e</sup> Réunion du Comité spécial à la présentation de la proposition relative à la Phase II du projet SHOCS, qui consistera à offrir aux PEID de la Caraïbe les

moyens de renforcer les opérations et services hydrométéorologiques conformément aux résultats de l'évaluation menée lors de la Phase I.

### **1.2.3. Recommandations**

De toute manière, il est sans aucun doute nécessaire de continuer à « encourager et contribuer au renforcement de la capacité régionale des communautés scientifique et culturelle en vue de créer et d'améliorer les systèmes d'alerte précoce dans la région ». En effet, la variabilité climatique risque d'augmenter encore plus la vulnérabilité des sociétés aux phénomènes hydrométéorologiques extrêmes, comme les vents forts, les conditions maritimes et côtières, les cyclones tropicaux, les pluies intenses et les inondations, ainsi que les vagues de chaleur. Par conséquent, la Grande Caraïbe a besoin de continuer à renforcer les Opérations et Services hydrométéorologiques dans les PEID de la Caraïbe.

## **1.3. Promotion d'une culture de la prévention (cf. 20 d)**

### **1.3.1. Pertinence**

La région de la Caraïbe est régulièrement exposée à divers risques, au premier rang desquels se trouvent les cyclones, dont la saison s'étend de juin à novembre. Si ces phénomènes ne peuvent être empêchés, il est pourtant reconnu qu'une meilleure prévention et préparation permettraient de réduire leurs impacts sur les sociétés concernées.

Améliorer les connaissances face aux risques, dans le but d'instaurer une culture de sécurité et de résilience, est un des objectifs poursuivis par le **Cadre d'action de Hyogo** (priorité 3<sup>12</sup>), ainsi que par le **Plan d'action de Saint-Marc** (point 17<sup>13</sup>). Il s'agit de développer une culture de prévention et de sensibilisation de la population aux risques de catastrophes, en insistant notamment sur le soutien des moyens de communications dans ce sens.

Afin de réaliser cet objectif, le CSRRC a développé un projet de feuilleton radiophonique intitulé : « **Une saison difficile** », dans le but de sensibiliser et de renforcer les connaissances des populations de la Caraïbe, et d'améliorer leur comportement face aux phénomènes météorologiques.

---

<sup>12</sup> « Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux » (Priorité 3 du Cadre d'action de Hyogo).

<sup>13</sup> « Encourager et contribuer à ce que les médias et les entreprises des technologies de l'information et de la communication s'engagent à développer des activités éducatives susceptibles d'accroître, avec le soutien de la communauté scientifique, les connaissances en matière de réduction des risques de catastrophe et, en même temps, pour créer et renforcer les systèmes d'alerte précoce » (point 17 du Plan d'action de Saint-Marc).

### 1.3.2. Mise en œuvre

Produit par le Centre des Arts et Festivals (Arts in Action) de l'Université des Indes occidentales (UWI), le feuilleton a été conçu en tenant compte des facteurs culturels et sociaux de la Caraïbe (notamment des îles de la Caraïbe), ce qui a constitué un élément important pour sa réussite et pour la diffusion du message.

Ce projet, élaboré par l'AEC et la FICR<sup>14</sup>, avec la participation de la SIPC, de l'OPS et de la Banque de Développement de la Caraïbe (BDC), a constitué un bon exemple de coopération en matière de catastrophes entre les organisations internationales travaillant sur ces thèmes, ainsi que de coopération avec le secteur privé à travers la participation de ce dernier à l'effort général de Réduction des Risques, comme signalé dans le point 17 du Plan d'action de Saint-Marc.

Le projet a été proposé initialement en mai 2004 durant la VIII<sup>e</sup> Réunion du Comité spécial pour la Réduction des Risques de Catastrophes. Il a été lancé officiellement le 19 août 2005 au siège de l'AEC, conçu dans un premier temps, pour la Caraïbe anglophone.

Il a été développé en 3 phases :

- Phase I, 2004-2005 : conception et production au format CD du Feuilleton « *Une saison difficile* »

Financement : 21 700 USD (17 700 USD de la FICR, la SIPC, l'OPS, la BDC, et 4 000 USD de l'AEC, à travers le Fonds fiduciaire italien de la Banque Interaméricaine de Développement).

- Phase II, 2006-2009 : Recherche de fonds supplémentaires et diffusion du feuilleton

Financement 2005-2008 : 80 500 TTD apportés par le Haut-Commissariat du Canada pour la diffusion du feuilleton sur trois radios trinitadiennes durant la saison cyclonique. Financement 2009 : 3 000 USD du Royaume du Pays-Bas pour la diffusion du feuilleton sur trois radios trinitadiennes, d'octobre à décembre 2009.

- Phase III, depuis 2010 : Pérennisation du projet

Depuis 2010, le feuilleton est diffusé chaque année à titre gratuit par la radio Talk City 91.1FM (Trinité-et-Tobago) pendant la période cyclonique.

Dans le but d'avoir un public de plus en plus diversifié, depuis 2007, le feuilleton a été également diffusé et utilisé comme outil pédagogique dans des écoles de Trinité-et-Tobago.

---

<sup>14</sup> Dans le contexte du Protocole d'accord en matière de coopération pour la réduction des risques de catastrophes, signé le 14 février 2004 entre l'AEC et la FIRC.

En 2011, une collaboration a été instaurée avec un Lycée martiniquais et le Centre de Régional de Documentation de la Martinique afin de diffuser le feuilleton et d'en reproduire une partie dans un ouvrage linguistique destiné aux étudiants français.

### 1.3.3. Résultats

La diffusion du feuilleton radiophonique à Trinité-et-Tobago a joué un rôle déterminant dans la réussite du projet. Les stations de radio de Trinité jouissent d'une large audience qui s'étend au-delà des frontières du pays, ce qui a représenté une aide considérable pour les partenaires du projet, notamment les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, ainsi que pour la réussite des efforts de la Direction de la Réduction des Risques de Catastrophes de l'AEC pour obtenir des diffusions dans plusieurs pays anglophones (Antigua et Barbuda, Barbade, Bahamas, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Sainte Lucie, Saint Christophe et Niévès et Saint Vincent et les Grenadines).

Par ailleurs, le feuilleton a reçu un important appui populaire. Selon les informations fournies par les stations de radio, les émissions ont provoqué des centaines d'appels téléphoniques.

### 1.3.4. Recommandations

Les trois principales recommandations présentées pour ce projet sont les suivantes :

1. Traduire le feuilleton radiophonique en français et en espagnol pour permettre sa diffusion sur tout l'espace caribéen.
2. Poursuivre la diffusion par d'autres stations de radio de Trinité-et-Tobago et réactiver le réseau et la diffusion dans les îles anglophones pour continuer le travail de sensibilisation au risque cyclonique et de catastrophes en général.
3. Accroître les diffusions et l'utilisation possible du feuilleton radiophonique, notamment dans le domaine éducatif comme signalé dans le **Plan d'action de Saint-Marc** (point 14<sup>15</sup>). Poursuivant l'objectif de sensibilisation au niveau de toute la communauté, il serait important d'utiliser ce feuilleton radiophonique comme un instrument pédagogique dans le système éducatif des pays, en tant qu'activités d'introduction au thème de la réduction des risques de catastrophes.

---

<sup>15</sup> « Encourager et contribuer à l'échange d'expériences nationales en introduisant les questions de réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux d'enseignement (primaire, secondaire, universitaire, académique et scientifique) et de formation formelle et non formelle » (point 14 du Plan d'action de Saint-Marc).

Tous ces points sont examinés lors de la prochaine Réunion du Comité spécial pour la Réduction des Risques de Catastrophes, de même que la proposition de financement.

Outre le Protocole d'accord, l'AEC et la FICR ont signé, le 3 août 2011, une Lettre d'intention pour préciser l'objectif de leur coopération en matière de gestion des risques dans les pays de la Grande Caraïbe. Ce document vise également à mettre en œuvre des projets et des activités de simulations pour la prévention au sein de la population, ainsi que le renforcement des capacités des gouvernements de la région.

#### **1.4. Amélioration de l'offre d'aide humanitaire dans toutes les étapes d'une catastrophe (cf. 20 d)**

##### **1.4.1. Pertinence:**

Dans la région de la Caraïbe on note de plus en plus souvent l'existence de différentes organisations intergouvernementales travaillant dans le domaine de l'action humanitaire. Ceci, en raison de l'augmentation, au cours des dernières années, des catastrophes provoquées par des phénomènes naturels en Amérique latine et dans la Caraïbe. Cela a créé la possibilité de travailler conjointement pour améliorer la coordination de l'aide humanitaire dans des situations d'urgence et de catastrophe.

Le Plan d'action approuvé lors de la V<sup>e</sup> Réunion régionale sur les Mécanismes internationaux d'Aide humanitaire (MIAH), considère comme une des principales activités, la création d'un groupe de travail dans le but de réaliser une étude sur les organisations intergouvernementales travaillant dans le domaine de la gestion des catastrophes et des crises humanitaires dans les Amériques et la Caraïbe, en vue d'améliorer la coordination de l'aide humanitaire dans la région.

A cet égard, le Secrétariat de l'AEC et la Direction des Catastrophes sont invités à participer à ce processus d'élaboration de l'« Etude préliminaire sur les Organisations intergouvernementales de Gestion des Catastrophes et de l'Aide humanitaire en Amérique latine et dans la Caraïbe », afin d'analyser les mandats, fonctions et rôles des organisations participantes<sup>16</sup>, en vue d'identifier les inconvénients éventuels pouvant avoir un impact sur la coordination adéquate de l'aide humanitaire. De même, et dans le but de disposer d'un cadre juridique commun et d'aligner les efforts en matière d'aide humanitaire dans la région, la

---

<sup>16</sup> Association des Etats de la Caraïbe (AEC), Secrétariat général ibéroaméricain (SEGIB), Organisation des Etats américains (OEA), Communauté économique latino-américaine et caribéenne (CELAC), Union des Nations sud-américaines (UNASUR), Système d'Intégration centraméricaine (SICA)-CEPREDENAC, Communauté et Marché commun de la Caraïbe (CARICOM)-CDEMA, Communauté andine (CAN)-CAPRADE, Marché commun du Sud (MERCOSUR)-REHU.

FICR, l'OCHA et l'UIP ont travaillé au développement d'une « Loi-type relative à la facilitation et à la réglementation des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe », suivant les règles IDRL auxquelles la Direction des Catastrophes de l'AEC a participé activement lors des différentes réunions préparatoires.

De même, il convient de souligner que le Plan d'action de Saint Marc, notamment son point 4, invite les Etats à « encourager et contribuer, le cas échéant, à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification, les programmes et les cadres durables et sûrs en *matière humanitaire* et de développement, y compris les cadres stratégiques de réduction de la pauvreté ».

#### **1.4.2. Mise en œuvre :**

A travers la signature de la Lettre d'intention entre l'AEC et la FICR, le 3 août 2012, en prenant en compte le Protocole d'accord signé le 14 février 2004, on a identifié les éléments communs qui existent dans les documents stratégiques pour la coopération, où sont établis les Systèmes sous régionaux de gestion du risque en Amérique comme la CDEMA, le CAPRADE, le CEPREDENAC et l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique), entre autres<sup>17</sup>. A cet égard, on a convenu de mettre en œuvre une « feuille de route » qui sera la ligne directrice à suivre pour les deux organisations.

Un autre point mentionné dans cette Lettre d'intention concerne la « Carte logistique de la région », qui, en outre, vise à « identifier la capacité logistique des ports pour recevoir une aide humanitaire internationale en cas de catastrophe, y compris des scénarios où les ports seraient directement touchés », ceci conformément aux points 7, 10, 11, 18, 24 et 25 du Plan d'action de Saint Marc.

Enfin, cette Lettre d'intention en matière de « Règles, Lois et Principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe », a pour but essentiel d'apporter un soutien aux gouvernements des Etats membres, qui seraient intéressés par la révision de leur législation actuelle en matière d'aide humanitaire internationale en cas de catastrophes. Ceci afin d'identifier les lacunes, de prévoir des améliorations possibles et, ainsi, de renforcer la capacité des gouvernements pour coordonner l'aide humanitaire internationale.

Actuellement, et comme signalé dans la première partie du document, dans le cadre du travail conjoint entre l'AEC et la FICR, on a prévu de convoquer

---

<sup>17</sup> Politique centraméricaine de Gestion intégrale du Risque (PCGIR), Stratégie andine de Gestion du Risque, Cadre de gestion intégrale des Catastrophes (CDEMA), Réunion de Cusco (juin 2009), Réunion de Buenos Aires (juin 2010).

prochainement une réunion lors de laquelle seront discutés différents thèmes, dont ceux mentionnés antérieurement. En outre, la Direction de la Réduction des Risques de Catastrophes a participé à 3 réunions, une à la Barbade et 2 au Panama entre 2011 et 2012 au sujet de l'élaboration de la « Loi-type relative à la facilitation et à la réglementation des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe ».

### **1.4.3. Recommandations**

Relativement à la proposition de « plan de travail pour l'étude des organisations intergouvernementales de gestion et d'aide humanitaire en Amérique latine et dans la Caraïbe » présenté par l'OCHA, qui sera développé par le Groupe de travail sur les Organisations gouvernementales (GT) prévu dans le Plan d'action approuvé au Panama, on recommande la participation active à la poursuite de ce processus, en vue d'harmoniser les objectifs et stratégies, de compléter les efforts et éviter la duplication éventuelle des mandats, fonctions et rôles.

Relativement au travail réalisé entre l'AEC et la FICR, on propose de poursuivre le développement des deux initiatives mises en place : « Risque urbain » et « Réponse verte » (qui seront décrites dans le point suivant).

## **2. DETERMINATION DES GRANDS SUJETS ET DES PROJETS EMBLEMATIQUES POUR L'AEC ET CONSTRUCTION D'UN FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL AVEC DES OBJECTIFS ET DES RESULTATS A COURT TERME**

### **2.1. Systèmes d'Alerte précoce (cf. mandat 20 d)**

#### **Activité:**

**« Renforcement des Opérations et Services hydrométéorologiques dans les PEID de la Caraïbe » (SHOCS)** – impulsé par l'Institut météorologique finlandais, avec un coût initial de 490.000 Euros.

#### **Résultats attendus en février 2013 :**

Le Gouvernement de Finlande est en train d'élaborer un projet pour la Deuxième Phase du SHOCS, avec un financement éventuel de 1 million d'Euros. De manière détaillée on prévoit ce qui suit :

**2.1.1. Présenter les rapports individuels aux 16 PEID participants, par téléphone ou par Skype avec un double objectif.**

- Présenter les résultats de la Phase I et consulter les parties intéressées pour valider les conclusions et recommandations émises.
- Consulter les parties intéressées de chaque pays sur la proposition de projet SHOCS II

**Résultats attendus en février 2013 :** les Rapports individuels de chacun des Etats participants seront prêts et approuvés par les parties intéressées. On transmettra ces rapports par courrier officiel aux ministères gouvernementaux, directeurs et experts respectifs des SMHN et aux agences gouvernementales responsables de la protection civile des 16 pays impliqués dans le projet.

**2.1.2. Présenter les résultats finaux du projet SHOCS I lors des réunions suivantes :**

- Réunion des Directeurs des Services météorologiques durant la 52<sup>e</sup> Séance du Conseil météorologique de la Caraïbe, organisée par la CMO.
- Réunion finale du projet SHOCS qui se tiendra les 21 et 22 novembre 2012, au siège de l'AEC à Port d'Espagne.
- XX<sup>e</sup> Réunion du Comité spécial pour la RRC de l'AEC qui se tiendra les 23 et 24 novembre 2012.
- Réunion annuelle de la CDEMA qui se tiendra en décembre à la Jamaïque.

**Résultats attendus en février 2013 :**

Rapport final de la Phase I du projet SHOCS, une déclaration de remerciements sur le projet SHOCS de la part des ministères gouvernementaux, directeurs et experts compétents des SMHN et agences gouvernementales responsables de la protection civile des 16 pays impliqués dans le projet.

**2.1.3. Approuver le projet SHOCS II et commencer son exécution.**

- Recevoir de la Finlande à la fin du mois de septembre le Document conceptuel de la Phase II.
- Le diffuser aux membres fin octobre pour leurs commentaires.
- Le présenter à la XX<sup>e</sup> Réunion du Comité spécial pour la RRC qui se tiendra fin novembre.
- Approbation au début de l'année 2013 en vue de sa mise en œuvre immédiate.

## **Résultats attendus en février 2013 :**

Approbation du Document conceptuel du projet par le Comité spécial pour la RRC et par le Conseil des Ministres de l'AEC, avec le budget consenti et présentation d'une feuille de route claire pour la mise en œuvre du projet dans une période de 2 ans.

### **2.2. Sensibilisation et Culture de la prévention**

**Activité : *Projet de feuilleton radiophonique « Une Saison difficile »***

#### **Résultats attendus en février 2013 :**

Chacune des trois recommandations (point 1.3.4) pour la poursuite du projet seront **présentées à la considération des membres durant la prochaine Réunion du Comité spécial pour la RRC.**

Pour février 2013, et conformément aux décisions du Comité spécial, les activités pour chacune des recommandations identifiées pourront être développées de la manière suivante :

#### **2.2.1. Traduire le feuilleton radiophonique en français et en espagnol afin qu'il puisse être diffusé dans l'ensemble de l'espace caribéen.**

Il s'agira d'étudier les options de financement et d'identifier les partenaires susceptibles d'être intéressés par le financement des traductions :

- En français : l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Alliance française, l'Institut français, etc.
- En espagnol : l'Ambassade d'Espagne à Trinité-et-Tobago, l'Institut Cervantès, L'Agence espagnole de Coopération internationale pour le Développement, etc.

#### **Résultats attendus en février 2013 :**

Elaboration d'un budget détaillé pour le financement des traductions et la présentation des démarches entreprises pour la recherche d'éventuels bailleurs pour le financement.

#### **2.2.2. Poursuivre la diffusion dans d'autres stations de radio à Trinité-et-Tobago, et réactiver le réseau et la diffusion dans les îles anglophones pour poursuivre le travail de sensibilisation face aux risques de cyclones et de catastrophes en général.**

- Mettre à jour et élargir la base de données existante des stations de radio de Trinité, ainsi que celles des pays anglophones de la Caraïbe.
- Se mettre en contact avec les stations de radio et leur proposer de collaborer à la diffusion du feuilleton.

**Résultats attendus en février 2013 :**

Elaboration d'un budget détaillé pour le financement des diffusions et présentation des démarches entreprises pour rechercher des stations de radio éventuelles désireuses d'y collaborer.

**2.2.3. Accroître les diffusions et l'utilisation possible du feuilleton radiophonique, notamment dans le domaine éducatif.**

- Identifier les écoles de Trinité-et-Tobago et se rapprocher d'elles (en présentant une lettre du Secrétariat), dans le but de leur proposer l'utilisation gratuite du feuilleton afin de sensibiliser les élèves,
- Se mettre en contact avec le Bureau de Préparation aux Catastrophes de Trinité-et-Tobago pour lui proposer une collaboration dans ce sens,
- Conjointement avec le service de communication de l'AEC, faciliter l'accès au feuilleton sur le site web de l'AEC.

**Résultats attendus en février 2013 :**

Mise à disposition du feuilleton « Une Saison difficile » sur le site web de l'AEC.

**2.3. Aide humanitaire (cf. mandat 20 d)**

**Activité 1: Participer au Groupe de travail sur les Organisations internationales de Gestion des Catastrophes et de l'Aide humanitaire en Amérique latine et dans la Caraïbe, proposé par l'OCHA (Bureau de la Coordination des Affaires humanitaires).**

**Résultats :**

Participer à la réalisation d'une étude et analyse des mandats, fonctions et rôles dans le domaine de la gestion des catastrophes et des crises humanitaires, des organisations intergouvernementales de la région, en mettant l'accent sur la préparation, l'intervention et la transition, afin que ces résultats puissent contribuer à la prise de décisions en vue du renforcement de l'action humanitaire dans la région.

### **Résultats attendus en février 2013 :**

Premièrement, on prévoit, avec le soutien du Secrétariat, de répondre à l'invitation pour la création du Groupe de travail (GT). Deuxièmement, recueillir et transmettre les informations sur les mandats, fonctions et rôles de l'AEC, ainsi que l'analyse desdites informations. Troisièmement, après avoir reçu l'approbation du CSRRC, inclure dans le programme de travail de la Direction de la Réduction des Risques de Catastrophes le calendrier de travail proposé, ainsi que la réalisation des processus de consultation à travers des moyens informatiques (courriers électroniques, Skype) en coordination avec l'équipe consultative de l'OCHA.

Enfin, l'élaboration des conclusions et recommandations et l'analyse générale se feront lors d'une réunion des membres du Groupe de travail qui se tiendra au mois d'octobre 2012, à Panama, au Panama.

### **Activité 2 : Participer aux activités d'un commun accord avec la FICR pour le développement d'une « Loi-type relative à la facilitation et à la réglementation des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe ».**

#### **Résultats :**

Participer au développement d'une « Loi-type relative à la facilitation et à la réglementation des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe », afin d'aider les Etats à incorporer les recommandations des Lignes directrices IDRL<sup>18</sup> dans leur législation nationale.

#### **Résultats attendus en février 2013:**

Eu égard au fait que le Comité spécial pour la Réduction des Risques de Catastrophes de l'AEC sert de grand forum pour la transmission d'informations et l'échange d'expériences, il est prévu, lors de la prochaine réunion du CSRRC qui aura lieu durant la deuxième quinzaine du mois de novembre 2012, de présenter tous les progrès, de partager les informations avec les Etats membres et, avec l'appui de la FICR, de conseiller ceux désireux de les incorporer dans leur législation.

### **Activité 3 : Risque urbain**

Projet en collaboration avec la Croix-Rouge et sur la base du Protocole d'accord en vigueur, présenté par la Croix-Rouge de Colombie et le Système national de Gestion des Risques, pour un coût de 120.000,00 USD. En attente de l'approbation du Comité spécial.

---

<sup>18</sup> Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe.

**Résultats :**

Développer des lignes directrices avec une série de normes indicatives, ainsi que de règlements et de droits, que les Etats membres et membres associés de l'AEC pourront utiliser en appui à leurs mesures respectives de prévention, d'atténuation, de préparation, d'intervention, et post-catastrophes, spécifiquement afin que les propriétaires de logements situés dans des immeubles, suite à une catastrophe d'envergure, puissent accéder à des terrains pour subvenir aux besoins d'abri immédiat en cas de catastrophe.

**Résultats attendus en février 2013 :**

Document conceptuel final du Projet « Risque urbain », ainsi que la « Feuille de route » à suivre pour le développement dudit projet.

**Activité 4 : Réponse verte**

Projet présenté par l'Organisation pour la Préparation aux Catastrophes et la Gestion des Catastrophes (ODPM) du Gouvernement de Trinité-et-Tobago et la Fédération de la Croix-Rouge. L'AEC compte déjà sept institutions additionnelles pour la gestion de ce thème. Un Séminaire est prévu au Panama pour le concrétiser. L'AEC serait pionnier au niveau mondial sur ce thème. Le projet est en attente d'approbation par la prochaine Réunion du Comité spécial.

**Résultats :**

Mettre en évidence les bénéfices environnementaux et économiques afin d'établir la disponibilité et l'efficacité de produits et technologies verts susceptibles d'être utilisés dans les secours d'urgence et le relèvement, en cas de catastrophes dans les Etats membres de l'AEC, pour la construction d'abris, l'illumination, le chauffage, le cas échéant, ainsi que pour la préparation d'aliments, l'approvisionnement en eau et l'alimentation des sinistrés.

**Résultats attendus en février 2013 :**

Document conceptuel final du Projet « Risque urbain », ainsi que la « Feuille de route » à suivre pour le développement dudit projet.

**3. AUTRES PROJETS DE GRANDE IMPORTANCE**

Il convient de mentionner trois projets de la DRRC qui revêtent une grande importance, du fait d'avoir un impact plus fort sur les pays membres en matière de renforcement de leurs capacités, et dans le domaine de la culture de la prévention, ainsi que de l'intégration de la perspective de genre dans la gestion de la RRC.

- **« Diplôme international virtuel de Gestion des Risques et de Réduction des Catastrophes en anglais, espagnol et français » ;** Projet appuyé par l'École supérieure d'Administration publique de la Colombie et présenté par le Gouvernement colombien. L'idée est de pouvoir former 120 personnes, soit trois ou quatre délégués de chaque pays, afin qu'ils puissent obtenir ce diplôme virtuel, sans aucun coût pour l'AEC.
- **« Création d'un Centre régional de Formation en matière de Risques »,** présenté par le Gouvernement de la République dominicaine à travers sa Direction du Système national. Le coût du projet s'élève à 5,3 millions USD, dont la République dominicaine apportera 1,7 millions USD pour le mettre en marche. En attente de l'approbation du Comité spécial lors de sa prochaine réunion.
- **« Intégration de la perspective de Genre dans la Réduction des Risques de Catastrophes » ;**
- C'est une initiative du Gouvernement colombien, dont l'AEC attend confirmation pour le financement. C'est une initiative assez ambitieuse qui doit bénéficier du soutien technique de différentes organisations internationales et qui comprend des composantes sur le Tourisme, le Commerce, les Catastrophes et le Transport.

## **CONCLUSION**

La Direction de la Réduction des Risques de Catastrophes de l'Association des Etats de la Caraïbe estime que le mandat 20d continue d'être pertinent et qu'il est important de le renouveler afin de poursuivre l'appui aux activités, projets et programmes en cours, et à ceux susceptibles d'être mis en œuvre. En outre, elle juge important d'ajouter au Plan d'action de l'AEC dans le domaine des Catastrophes les thèmes relatifs à « la réduction des risques de catastrophes dans les activités éducatives et de formation, au niveau formel ou informel » (point 14 du **Plan d'action de Saint-Marc**), et au caractère transversal de l'intégration de la perspective de genre dans les politiques, plans et actions en matière de réduction des risques de catastrophes dans la région de la Grande Caraïbe (point 6 du **Plan d'Action de Saint Marc**).

D'une manière générale, on considère très important que le Comité spécial pour la RRC et le Secrétariat continuent à renforcer la mise en œuvre du **Plan d'action de Saint-Marc**, en tant que guide principal pour le travail dans ce domaine.

## **4. RENFORCER LIENS ENTRE L'AEC ET LES PAYS VIA UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION**

### **4.1. Stratégie de communication**

La Direction de la Réduction des Risques de Catastrophes travaille actuellement sur une stratégie de communication visant à faire connaître au public ses projets et surtout à diffuser des informations actualisées. La Direction est en train de préparer neuf présentations web assez synthétiques sur les projets en cours, qui seront disponibles dans les trois langues de l'organisation. L'Annexe II comporte un modèle de ces présentations.

En outre, la Direction a prévu de créer un bulletin d'information destiné à transmettre des informations relative à la Réduction des Risques de Catastrophes dans la Grande Caraïbe, afin de maintenir l'échange permanent d'informations entre les organes de la Conférence, les entités de coopération internationale, les Ministères responsables de la Planification et des Finances, ainsi que les organisations spécialisées dans la réduction des risques de catastrophes.

Compte tenu du fait que le CSRRRC sert de grand forum pour l'échange d'expériences, la transmission d'informations et des leçons apprises, on souhaite mettre en évidence sa fonction, le réactiver et l'utiliser comme principal mécanisme de communication.

Enfin, il s'agit également d'accroître la couverture médiatique afin que les activités et événements de l'Association et du Comité spécial pour la Réduction des Risques de Catastrophes puissent bénéficier d'une plus grande publicité.

### **4.2. Mise à jour des contacts institutionnels**

Dans le but d'assurer une participation accrue des membres aux activités et événements de l'AEC et afin de disposer d'une base de données actualisée, d'être en contact permanent avec les membres et d'étudier les possibilités de financement des projets, la DRRC a entamé un processus d'actualisation et de vérification des contacts institutionnels, avec des résultats positifs.

## **ANNEXES**

### **ANNEXE I :**

#### **COOPERATION AVEC LES ENTITES NATIONALES, REGIONALES ET INTERNATIONALES IMPLIQUEES DANS LA REDUCTION DES CATASTROPHES**

<b>ENTITE</b>	<b>INSTRUMENT JURIDIQUE</b>
FMI	Protocole d'accord entre l'AEC et le <i>Finnish Meteorological Institute</i> (FMI) sur le « Renforcement des Opérations et Services hydrométéorologiques dans les PEID de la Caraïbe » (SHOCS).
FICR	Protocole d'accord entre l'AEC et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ONU-FICR). 14 février 2004. Panama Lettre d'intention entre l'AEC et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ONU-FICR) sur le Plan d'action sur la Gestion des Risques dans les pays de la Grande Caraïbe. 2 août 2011, Colombie
CDERA/CDEMA	Protocole d'accord entre l'AEC et la <i>Caribbean Disaster Emergency Response Agency</i> (CDERA). 14 février, 2004. Trinité-et-Tobago
ONU-SIPC	Protocole d'accord entre l'AEC et le Secrétariat Inter-Agences de la Stratégie internationale pour la Prévention des Catastrophes (ONU-SIPC). 24 juin 2004.
CEPREDENAC	Protocole d'accord entre l'AEC et le <i>Centro de Coordinación para la Prevención de los Desastres naturales en América Central</i> (CEPREDENAC). 28 juillet 2005. Panama
Commission des Casques blancs	Protocole d'accord entre l'AEC et la Commission des Casques blancs de la République d'Argentine. 18 mai 2007. Trinité-et-Tobago
LA RED	Protocole d'accord entre le Secrétariat de l'AEC et la <i>Red de Estudios Sociales en Prevención de Desastres en América Latina</i> (LA RED). 19 mars 2002. Guatemala
OTICEN	Accord entre l'AEC et l'Organisation du Traité d'Interdiction complète des Essais nucléaires (OTICEN). 7 mars 2005. Trinité-et-Tobago

## **ANNEXE II:**

### **NOUVELLES PRESENTATIONS WEB DES PROJETS EN COURS DE MISE EN OEUVRE**

#### **Projet: "LA REPONSE VERTE"**

##### CONTEXTE

La réalité du changement climatique et de ses impacts présents et potentiels sur nos sociétés fait désormais consensus à l'échelle internationale. Cette prise de conscience place le développement durable et la transition écologique aux premiers plans des défis à relever de notre temps.

Le changement climatique, en causant en outre des dommages de plus en plus fréquents et graves, complique les efforts de réduction de la pauvreté dans les zones déjà économiquement fragiles.



Région en développement régulièrement affectée par différentes catastrophes, la Grande Caraïbe est ainsi particulièrement sensible aux effets de la variation climatique avec des conséquences néfastes sur le développement économique, social mais aussi sur la stabilité politique.

L'AEC, opérant dans la réduction et la gestion des risques de catastrophes, a impulsé un projet dont l'objectif est de promouvoir une « réponse verte », c'est à dire soucieuse de l'environnement durant les situations de catastrophes.

Le projet « **Catastrophes : la réponse verte** », s'inscrit ainsi dans la nécessité de prendre en compte le développement durable, y compris dans les situations de crises, car durant de telles situations, dans la plupart des cas, la mobilisation se concentre sur les réponses aux besoins immédiats sans recherche de l'efficacité écologique à long terme. Ces réponses devraient respecter les valeurs et les principes permettant



Crédit photo @IFRC

de minimiser l'impact de l'homme sur l'environnement et tenir compte ainsi du développement durable. L'objectif à long terme est de promouvoir, à tous les niveaux, la transition écologique dont notre planète a urgemment besoin.

## Objectifs

### **Objectif général**

Fournir aux gouvernements et aux peuples de la Caraïbe des outils écologiquement efficaces et des processus respectueux de l'environnement qu'ils utiliseraient pour intervenir lors de catastrophes.

### **Objectifs spécifiques**

- Déterminer quels produits et processus écologiques sont susceptibles d'être utilisés en cas d'intervention d'urgence et de réhabilitation à la suite de catastrophes se produisant dans la Caraïbe (construction d'abris, éclairage, chauffage, préparation des aliments, approvisionnement en eau et nourriture des personnes sinistrées),
- Faciliter la production des éléments cités ci-dessus en appliquant de bonnes pratiques, des études de cas, des analyses de cycle de vie des produits, prenant en compte leur empreinte écologique,
- Organiser la fabrication et la vente en gros des éléments cités ci-dessus,
- Faciliter l'expédition dans les pays caribéens voisins des produits pré-stockés mentionnés précédemment,
- Reproduire ce modèle en Amérique centrale, en Amérique du sud et dans d'autres régions du monde.

## Descriptif du projet/ activités

- Phase 1 : étude de faisabilité
- Phase 2 : mettre au point/ se procurer des prototypes de produits d'intervention écologiques issus de la région Caraïbe.
- Phase 3 : tester ces prototypes pilotes de produits d'intervention verts
- Phase 4 : compte tenu du déploiement des produits identifiés et rassemblés au cours des phases 1 et 2, et des résultats de la phase 3, produire ces biens afin de les distribuer dans les pays de la Caraïbe pour intervenir en cas de catastrophe.

## Calendrier et montant

### Calendrier : en cours de détermination

Financement :

- Phase 1 : 50 000 USD par an
- Phases 2 et 3 : à déterminer selon la résultats de la phase 1

## Partenaires du projet

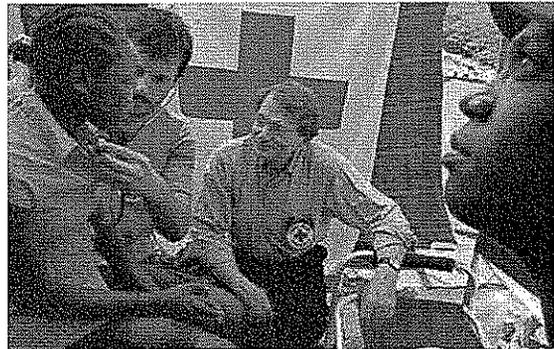
La Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, IFRC en angl, et la Croix Rouge de Trinidad et Tobago sont partenaires du projet.

Si elle est incontournable dans le champ de l'intervention d'urgence, l'IFRC a également pour ambition de concilier gestion des catastrophes et développement durable.

La Fédération est la plus grande organisation humanitaire au monde (187 Sociétés nationales membres, un Secrétariat à Genève et plus de 60 délégations à travers le monde).

Présente lors des opérations de secours durant les situations de catastrophes et de crises, elle intervient également « avant et après » dans des actions de développement à long terme (préparation aux catastrophes, renforcement de la résilience communautaire et des capacités de la société, reconstruction ...)

Dotée d'une grande expérience et d'une expertise mondialement reconnue, l'IFRC se positionne comme un prestataire de services auprès des gouvernements afin de répondre aux besoins essentiels dans les domaines de la gestion des catastrophes, de la santé et des questions sociales.



Crédit photo @IFRC